



Environnement et  
Changement climatique Canada

Environment and  
Climate Change Canada

# **Examen du Programme sur le Saint-Laurent, 2011 à 2015**

## **Leçons retenues**

### **Avril 2018**

N° de cat. : En4-340/2018F-PDF  
ISBN : 978-0-660-26790-6

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
7<sup>e</sup> étage, édifice Fontaine  
200, boulevard Sacré-Cœur  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Téléphone : 819-997-2800  
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

## Remerciements

L'équipe du projet d'évaluation tient à remercier les personnes qui ont contribué au présent projet, y compris le Comité directeur du projet d'évaluation, de même que les personnes interrogées et les répondants au sondage qui ont fait part de réflexions et de commentaires qui se sont avérés cruciaux pour l'établissement du présent document.

Le projet d'évaluation a été effectué conformément à la [Politique sur les résultats](#) de 2016 du Conseil du Trésor. Il a été mentionné dans le Plan ministériel de vérification et d'évaluation axé sur les risques de 2014.

Les administrateurs généraux d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ont donné leur aval à ce rapport le 25 avril 2018. Il est publié sur le site Web d'ECCC, dans les deux langues officielles.

Ce document a été préparé par la Division de l'évaluation de la Direction générale de l'audit et de l'évaluation.

## Liste des acronymes et abréviations

Acronyme ou abréviation	Nom complet
CC	Comité de concertation
CDE	Comité directeur de l'Entente
CS	Comité de suivi (dans la structure de gestion de l'Entente)
DGAÉ	Direction générale de l'audit et de l'évaluation
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
GISL	Gestion intégrée du Saint-Laurent
GT	groupe de travail (dans la structure de gestion de l'Entente)
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec
OGSL	Observatoire global du Saint-Laurent
ONG	organisation non gouvernementale
PASL	Plan d'action Saint-Laurent
PIC	Programme Interactions communautaires
PSÉSL	Programme de Suivi de l'état du Saint-Laurent
S et C	subventions et contributions
SFDD	Stratégie fédérale de développement durable
SSL	Stratégies Saint-Laurent
TCR	Tables de concertation régionales
ZIP	Zones d'intervention prioritaire (programme ou comité(s))

## Table des matières

1.	Contexte.....	1
2.	Ce qui a bien fonctionné.....	3
3.	Ce qui pourrait être amélioré .....	5
4.	Leçons retenues.....	8
5.	Conclusion et réponse de la direction.....	10

## 1. Contexte

Le Programme sur le Saint-Laurent d'Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) a été mis en œuvre par le biais de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026. Le programme, aussi appelé le Plan d'action Saint-Laurent (PASL) est défini dans le programme fédéral des Écosystèmes durables. Il engage les gouvernements fédéral et provincial à la conservation, la préservation et la restauration de l'écosystème du Saint-Laurent, dans une perspective de développement durable et de collaboration multipartite. Le programme assure le leadership, le suivi et la coordination de la gouvernance globale du PASL et fait état des résultats obtenus conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Dans le cadre de quatre ententes quinquennales réalisées depuis 1988, les gouvernements du Canada et du Québec sont intervenus ensemble pour conserver et mettre en valeur l'écosystème du Saint-Laurent. En avril 2016, la programmation du PASL a été renouvelée jusqu'en 2021, pour assurer la mise en œuvre de la phase quinquennale allant de 2016 à 2021 de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026.

Le renouvellement de la programmation pour la période allant de 2016 à 2021 démontre que ce dernier continue à répondre à un besoin manifeste, que ses objectifs correspondent aux priorités du gouvernement fédéral et qu'il est conforme aux rôles et responsabilités de celui-ci.

### L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026

L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026 est une entente entre les gouvernements fédéral et provincial, qui s'inscrit dans la continuité des quatre précédentes ententes mises en œuvre depuis 1988. Le plan d'action établi dans le cadre de l'Entente reflète l'importance d'un engagement à long terme envers le Saint-Laurent, lequel regroupe la collaboration et les efforts de dix ministères et agences du gouvernement du Canada et de huit ministères du gouvernement du Québec.

La gestion de l'Entente est fondée sur une approche intégrée favorisant la concertation et la collaboration des intervenants. Elle vise notamment la poursuite de la réalisation de projets conjoints et intégrateurs entre les deux gouvernements ainsi qu'en partenariat avec d'autres collaborateurs externes. L'Entente identifie trois enjeux prioritaires sur lesquels porteront les actions conjointes des partenaires au cours des 15 années (de 2011 à 2026), soit :

- La conservation de la biodiversité et ses habitats;
- L'amélioration de la qualité de l'eau;
- La pérennité des usages.

### Affectation des ressources

Les engagements financiers d'ECCC, dans le cadre de son sous-programme 1.3.5 (Saint-Laurent) totalisaient 37 millions de dollars au cours de la période allant de 2011 à 2016. De ce montant,

2 250 000 \$ étaient transférés au gouvernement du Québec selon les termes de l'annexe G de l'Entente (Contribution financière d'ECCC au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec [MDDELCC]). Cette contribution soutient des activités sous l'égide des Programmes de suivi de l'état du Saint-Laurent et Préviation numérique environnementale sur le Saint-Laurent, ainsi que certains projets de programmation quinquennale d'actions conjointes (de 2011 à 2016 et de 2016 à 2021).

En ordre d'importance, les fonds d'ECCC ont été affectés :

- aux activités du Suivi de l'état du Saint-Laurent (PSÉSL) – 38 %;
- aux programmes de subvention et contributions (S et C) pour les Zones d'intervention prioritaires (ZIP) et le Programme Interactions communautaires (PIC) – 22 %;
- à la programmation d'actions conjointes – 19 %;
- au soutien logistique et aux communications – 10 %.

Sur cette même période, les engagements financiers d'ECCC représentent 70 % de la contribution du Canada et 53 % des engagements financiers des deux gouvernements.

## Au sujet de l'examen

À l'origine, la Division de l'évaluation de la Direction générale de l'audit et de l'évaluation (DGAÉ) s'est engagée à effectuer une évaluation qui couvrait l'ensemble des activités du PASL d'ECCC dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026, pour la période allant de 2011 à 2015. Deux mécanismes de contribution financière d'ECCC, les projets du programme PIC financés par ECCC et le programme ZIP, ont également été examinés dans le cadre de cette évaluation. Les Tables de concertation régionales (TCR) sous l'égide du gouvernement du Québec et les projets du programme PIC financés par le MDDELCC n'étaient pas couverts par cette évaluation.

L'approche utilisée a fait appel à différentes méthodes combinant des analyses qualitatives et quantitatives, qui lors de l'évaluation incluent : un examen des documents, des entrevues auprès des répondants clés et des sondages en ligne auprès des intervenants externes.

Puisque la programmation de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026 a été renouvelée au cours de la période d'évaluation, aucune recommandation n'a donc été formulée. L'équipe d'évaluation s'est plutôt penchée sur les éléments du programme qui donnaient de bons résultats et sur ceux qui pourraient être améliorés. En s'appuyant sur cette analyse, elle a ensuite mis au point quelques leçons retenues dans le but d'aider le programme et tout programme similaire dans le futur.

## **2. Ce qui a bien fonctionné**

L'équipe d'évaluation a examiné les aspects du programme auxquels le bureau de coordination du PASL d'ECCC a participé qui ont bien fonctionné et lui ont permis d'atteindre et de dépasser les résultats escomptés.

### **Cadre de collaboration**

L'examen a permis de conclure qu'un cadre de collaboration est en place pour assurer la planification et le suivi des activités liées au PASL. Il est opérationnel et facilite la mise en relation des principaux acteurs sur les enjeux importants, la mise en commun de l'expertise et des ressources, ainsi que le partage d'informations et de données. Le cadre de collaboration permet également aux organismes participants de rester au fait des activités planifiées liées au Saint-Laurent, tant entre les deux paliers de gouvernements, qu'à l'intérieur de leur propre organisme. Le Cadre de gestion de l'Entente précise la marche à suivre entre les intervenants au PASL pour le partage de renseignements (données, métadonnées, logiciels, modèles et documents) détenus par le Canada ou le Québec et pour la mise au point de produits communs. Le Cadre présente également les rôles et responsabilités des membres des différents comités et groupes de travail constituant la structure de gestion de l'Entente.

### **Collaboration, concertation et mobilisation des intervenants**

Le programme a contribué, dans l'ensemble, à la collaboration, la concertation et la mobilisation accrue entre les principaux intervenants dans le cadre de la structure de gestion de l'Entente. En lien avec les objectifs du programme, l'engagement des intervenants gouvernementaux ou autres est considéré comme crucial à l'atteinte des résultats, particulièrement en ce qui a trait au développement de nouveaux projets.

L'examen confirme la grande contribution des comités ZIP et de Stratégies Saint-Laurent (SSL) par l'entremise de leurs activités soutenues de concertation et de mobilisation des communautés sur les enjeux locaux et régionaux. Entre autres, le rôle des comités ZIP comme acteur de concertation et de mobilisation dans la Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) a évolué adéquatement lors de la mise en place progressive des tables de concertations (TCR), puisque les comités ZIP chapeautent la coordination de la majorité d'entre elles.

### **La réalisation des projets de recherche, de sensibilisation et de protection ou restauration**

Des projets de recherche, de sensibilisation et de protection ou de restauration sont réalisés, certains faisant appel à la participation des communautés. L'acquisition de nouvelles connaissances sur les enjeux prioritaires de l'écosystème du Saint-Laurent est le principal objectif des projets d'actions menés conjointement entre les intervenants des gouvernements fédéral et provincial et des organisations non gouvernementales participantes. La majorité des projets d'actions conjointes ont été réalisés comme prévu et ont atteint plusieurs de leurs objectifs.



Les projets d'interventions du PASL sur le terrain (sensibilisation, protection et restauration) sont principalement réalisés par les organismes bénéficiaires des programmes de financement ZIP et PIC dans le cadre de l'Entente Canada-Québec. L'examen confirme que, grâce au programme de S et C, ces sous-programmes bénéficient d'une bonne participation communautaire. Les résultats confirment que les comités ZIP ont réalisé la grande majorité des activités financées par le Programme ZIP et que les projets PIC ont été complétés comme prévu. Les résultats attendus pour ces deux programmes ont été atteints et souvent rapportés comme ayant dépassé les objectifs initialement fixés. Des retombées concrètes ont été constatées dans les communautés et au-delà des régions ou zones initialement visées.

## **Gouvernance du PASL**

L'examen confirme que la gouvernance du PASL est appuyée par les connaissances scientifiques et techniques disponibles. Le PASL permet aux paliers de gouvernement fédéral et provincial d'échanger des connaissances et des données scientifiques, de créer des synergies et de contribuer, selon leur champ d'expertise respectif et par un apport complémentaire, aux activités de recherche, de suivi de l'état du Saint-Laurent et de prévision numérique environnementale.

## **Conception du programme**

Les activités et les priorités de la programmation du PASL correspondent aux objectifs du sous-programme 1.3.5 (Saint-Laurent) et de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Dans l'ensemble, la conception du PASL est appropriée. Les activités du PASL ont été mises en œuvre de manière intégrée avec les principaux intervenants gouvernementaux. L'examen a aussi démontré que les programmes ZIP et PIC sont uniques et importants.

Dans l'ensemble, les processus administratifs sont adéquats.

## **Poursuite de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026**

L'Entente est essentielle, puisqu'elle permet la collaboration des deux paliers de gouvernement à long terme. Le PASL permet aux différents ministères fédéraux et provinciaux qui ont un mandat sur le Saint-Laurent de livrer leur mandat de façon cohérente et durable. Le PASL est également une porte d'entrée pour traiter des enjeux qui requièrent la concertation, la collaboration et la science.

### **3. Ce qui pourrait être amélioré**

Comme pour tout programme, il y a certains aspects qui auraient pu être faits autrement ou mieux.

#### **Gouvernance et gestion du programme**

Dans l'ensemble, la structure de gouvernance du PASL est claire, appropriée et efficace, mais elle manque de flexibilité pour pouvoir bénéficier de projets connexes sans une collaboration Canada-Québec. Elle accueille aussi difficilement des projets de courte durée ou de nouveaux projets en cours de route qui sont présentés pour un financement ou un partenariat ponctuel. Selon plusieurs intervenants, il serait opportun d'inclure des activités ou projets connexes sans la collaboration Canada-Québec, mais qui sont toutefois importants pour le succès de projets d'actions conjointes du PASL.

Dans un autre ordre d'idée, l'imputabilité des intervenants gouvernementaux envers le PASL découle de leur participation aux activités des comités de suivi (CS) et groupes de travail (GT). Cette participation repose essentiellement sur la volonté et le niveau d'engagement des individus. De plus, les intervenants utilisent leurs propres budgets d'exploitation pour contribuer au PASL, lesquels sont susceptibles aux pressions internes comme la restructuration et le réaménagement des priorités.

#### **Participation**

L'Entente prévoit que divers intervenants, y inclus les comités de concertation (CC), participent au Forum Saint-Laurent, pour leur permettre de faire part de leurs préoccupations à l'ensemble des acteurs qui prennent part à la Gestion intégrée du Saint-Laurent. Un essoufflement a été rapporté au cours de la dernière phase du PASL dans le niveau de participation au forum de certains secteurs (soit les autochtones, les entreprises privées, le secteur industriel et les organisations non gouvernementales environnementales).

L'examen a également révélé que le Forum Saint-Laurent ne mobilise pas autant qu'espéré au niveau du nombre et de la diversité des intervenants. L'examen confirme que le Forum ne suscite pas efficacement l'intérêt des intervenants de certains secteurs d'importance, notamment les municipalités et les industries. Le Forum Saint-Laurent devra être adapté pour mobiliser davantage les intervenants et tenir compte du rôle que pourraient jouer les tables de concertation régionales (TCR) mises en place au cours de la phase allant de 2011 à 2016 du PASL. Il est envisagé par le Secrétariat de l'Entente que les TCR soient appelées à jouer un rôle de premier plan dans l'organisation du prochain Forum.

#### **Efficiences et solutions de rechange**

En général, les processus opérationnels et administratifs relatifs à la structure de gestion de l'Entente sont adéquats et favorisent une mise en œuvre efficace, compte tenu du nombre d'intervenants et de l'aspect conjoint de l'Entente entre le Canada et le Québec.

Le fait que les projets d'actions conjointes soient réalisés essentiellement avec les budgets de base des ministères participants constitue un risque, puisque ces projets s'exposent à des changements budgétaires sur une base continue. Les ressources financières disponibles ne sont pas suffisantes et le mécanisme d'allocation des ressources n'est pas optimal pour atteindre les résultats escomptés du PASL.

Le financement du programme ZIP pourrait être examiné à la lumière de la capacité des comités ZIP à réaliser leurs activités de concertation. Par ailleurs, le programme PIC ne répond plus à la demande, compte tenu d'un nombre croissant de demandes de financement et du niveau de ressources disponibles pour le programme. Afin de permettre aux bénéficiaires d'être le plus efficaces et le plus efficaces possible, les décisions de financement des projets PIC d'ECCC devraient être rendues dans un meilleur délai (par exemple, au plus tard au mois de février pour les projets soumis à la vague d'octobre).

La continuité de la programmation de l'Entente n'assure pas nécessairement le succès du PASL à long terme. ECCC devra continuer à miser, entre autres, sur sa capacité à traiter adéquatement les enjeux courants et émergents touchants l'écosystème du fleuve Saint-Laurent.

### **L'accessibilité des données et des résultats de recherche**

Les données et les résultats de recherche et de suivi du PASL sont rendus accessibles, mais principalement aux intervenants au sein du PASL. De l'information générale sur les activités et les projets réalisés dans le cadre du PASL est diffusée auprès des intervenants gouvernementaux par l'entremise du bulletin « Le Phare ». Bien que l'information soit accessible au sein même des différents comités, l'examen confirme qu'il y a peu ou pas de partage entre les groupes ou comités pour les projets d'actions conjointes.

Dans la sphère publique, les données et les résultats du Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent et certaines données des activités conjointes sont accessibles sur les sites internet du PASL et de l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL). Toutefois, le nombre de publications diffusées sur les enjeux prioritaires sur le site Web du PASL a considérablement diminué au cours des dernières phases, limitant ainsi l'accès aux résultats des projets de la programmation d'actions conjointes et du Programme de Prédiction numérique environnementale (PPNE).

### **Objectifs et mesure de rendement**

Le PASL a joué un rôle central en assurant une cohérence et un suivi des actions des différents intervenants sur les enjeux prioritaires. Toutefois, les objectifs de protection et de conservation de l'écosystème du Saint-Laurent ne seront pas atteints à moyen terme, car les pressions sont croissantes, les enjeux sont en constante évolution et les besoins sont continus.

Le Programme sur le Saint-Laurent recueille et utilise des données sur le rendement du PASL. Toutefois, l'examen indique des lacunes dans la stratégie de mesure de rendement. En effet, seul un nombre restreint de données est utilisé pour la reddition de compte au sein du Ministère.

Au niveau de l'atteinte des objectifs du PASL, l'Entente ne possède pas de cibles précises. Bien que le Programme de Suivi de l'état du Saint-Laurent (PSÉSL) fournisse beaucoup d'indicateurs d'intérêt, il n'existe pas de mécanismes de suivi pour l'atteinte des objectifs du PASL en lien aux enjeux communs de la conservation de la biodiversité et de la pérennité des usages, ou encore pour le suivi des nouvelles substances affectant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent.

## 4. Leçons retenues

En s'appuyant sur l'analyse qui précède, l'équipe d'évaluation a mis au point quelques leçons retenues. Celles-ci ne sont pas des recommandations, mais bien des suggestions qui sont mises de l'avant dans le but d'aider le PASL et tout programme similaire dans le futur. De plus, certaines stratégies spécifiques au PASL sont incluses aux fins d'examen par le programme.

### Gouvernance et gestion du programme

En matière de gouvernance et de gestion du programme, il est suggéré à tout programme :

- d'examiner la flexibilité de la gestion et du suivi de la programmation d'actions conjointes afin de pouvoir bénéficier de l'interaction avec des projets connexes mis de l'avant par des intervenants;
- d'examiner la structure de gouvernance pour tenir compte de la gestion intégrée du programme;
- d'examiner le rôle des comités de concertation dans la structure de gestion.

**Suggestions de stratégies possibles.** La gouvernance du PASL est appuyée par les connaissances scientifiques et techniques disponibles. Elle permet aux paliers de gouvernement fédéral et provincial d'échanger des connaissances et des données scientifiques, de créer des synergies selon leurs champs d'expertise respectifs et complémentaires. L'examen du PASL a mené à quelques suggestions de stratégies possibles que le PASL peut considérer dans le futur :

- inciter les intervenants de l'Entente réunis au sein du Comité directeur de l'Entente (CDE) à partager davantage l'information concernant les opportunités ou initiatives développées au sein de leur organisation respective qui seraient susceptible de bonifier les actions conjointes du PASL;
- identifier et mettre en oeuvre des mécanismes permettant de mieux intégrer les activités des CC, des TCR, des comités ZIP et du Forum Saint-Laurent à la gouvernance globale du PASL;
- préciser le mandat des différents CC, de manière à l'adapter aux défis de concertation de leur thématique respective et encourager leur contribution aux activités de concertation menées dans le cadre de la Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) par l'entremise du Forum Saint-Laurent et des TCR;
- préciser davantage le rôle de concertation des TCR dans le PASL, compte tenu des rôles des comités ZIP au niveau de la concertation sur les enjeux du fleuve Saint-Laurent et de la coordination des TCR, lesquelles ont un mandat plus large.

### Mesures du rendement

En matière de mesures du rendement du programme, il est suggéré à tout programme :

- d'inclure, lorsque possible, des indicateurs et des objectifs scientifiques pour mieux répondre aux besoins du programme.

**Suggestions de stratégies possibles.** L'acquisition de nouvelles connaissances sur les enjeux prioritaires de l'écosystème du Saint-Laurent est le principal objectif des projets d'actions menés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. La majorité des projets d'actions conjointes ont été réalisés comme prévu et ont atteint plusieurs de leurs objectifs. Toutefois, l'examen des activités du PASL a mené à la suggestion de stratégie suivante, que le PASL peut considérer dans le futur :

- établir et mettre en œuvre des mesures du rendement pour le sous-programme 1.3.5 (Saint-Laurent), incluant un modèle logique à jour, la définition d'indicateurs et d'objectifs de rendement pour les résultats escomptés et une stratégie d'établissement de rapports sur le rendement.

## Accessibilité des données et des résultats de recherche

En matière d'accessibilité des données et des résultats de recherche, il est suggéré à tout programme de :

- considérer l'établissement et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des connaissances et des bases de données.

**Suggestions de stratégies possibles.** Les données et les résultats de recherche, y compris les résultats du Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent, sont publiés sur les sites internet du PASL et de l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL). Toutefois, le nombre de publications diffusées sur les enjeux prioritaires a considérablement diminué au cours des dernières phases. L'examen du PASL a mené à quelques suggestions de stratégies possibles, que le PASL peut considérer dans le futur :

- mobiliser les intervenants gouvernementaux du PASL pour les amener à s'engager davantage dans le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de diffusion des connaissances et des bases de données issues du PASL;
- faire de la diffusion, la vulgarisation et le transfert de connaissances auprès des collectivités et du public une des priorités pour la suite du PASL;
- favoriser une démarche proactive d'engagement des intervenants, par exemple, en faisant connaître et rencontrer les intervenants pour les inciter à utiliser davantage les produits, les résultats et les leçons retenues.

## 5. Conclusion et réponse de la direction

Cet examen portait uniquement sur les activités du PASL d'ECCC pour la période allant de 2011 à 2015, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026.

La direction a soumis la réponse suivante aux leçons retenues.

### Réponse de la direction

L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011 à 2026 demeure un modèle de collaboration gouvernementale très important et unique à l'échelle nationale, notamment pour les résultats environnementaux obtenus et leurs impacts positifs sur la protection et la conservation du fleuve. La poursuite de cette collaboration fructueuse permet de renforcer les relations existantes depuis 1988, entre le Québec et le Canada ainsi que les autres intervenants intéressés par la protection de l'écosystème du Saint-Laurent.

À la suite du renouvellement de la programmation du PASL 2016 à 2021, le bureau de coordination a amélioré les mécanismes de reddition de compte par l'entremise de l'intégration dans le processus de mesure de rendement des indicateurs relatifs au développement de la science et la restauration des écosystèmes prioritaires, plus particulièrement en utilisant les résultats du programme de suivi d'état du Saint-Laurent (Portrait global du Saint-Laurent).

Le bureau de coordination du PASL a aussi fait des efforts dans le but de renforcer les partenariats existants et pour tisser de nouvelle collaboration ponctuelle avec des organisations ou pour effectuer des arrimages stratégiques avec des initiatives gouvernementales (par exemple, la Commission mixte internationale (CMI) et le Plan de protection des océans). Ceci s'est matérialisé par l'ajout de nouveaux projets dans la programmation du PASL pour la période allant de 2016 à 2021. Entre autres, un projet concernant les effets cumulatifs du transport maritime et l'inclusion de certaines activités en lien avec l'étude de la CMI sur le lac Champlain et la rivière Richelieu. Cette dernière vise la protection de l'écosystème et une meilleure prévision des inondations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent, une nouvelle formule pour l'organisation du forum a été mise au point, dans le but d'améliorer la concertation avec les l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile concernés par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent.

La communication et la diffusion des résultats sont très importantes pour la visibilité du programme et le partenariat. Dans cette perspective, le bureau de coordination a entrepris des démarches avec le Québec pour la refonte du site Web, ce qui améliorera grandement l'accès à l'information. Le bureau de coordination a aussi mis sur pied un comité de communication formé de représentants des différents partenaires du PASL, dans le but de mieux vulgariser et diffuser les résultats des activités et des projets du PASL destinés aux citoyens.

Le bureau de coordination a élargi sa contribution à la protection des ressources en eaux douces par l'exportation de son expertise pour en faire profiter et réaliser d'autres mandats ministériels en dehors du PASL. La participation à l'étude ministérielle sur le bassin versant de la rivière des

Outaouais en est un exemple. De plus, pour améliorer la participation des groupes Autochtones dans le PASL, le bureau de coordination a œuvré pour renforcer son engagement avec ces communautés en appuyant des projets relatifs à la science citoyenne et la jeunesse, ainsi que la diffusion et le partage de l'information via des données ouvertes. Ces initiatives appuient les priorités ministérielles, favorisent de meilleurs maillages avec des communautés autochtones et soutiennent la protection et la conservation des ressources en eaux douces.

Il est important de noter que la planification des actions conjointes du PASL est réalisée avec les budgets de base des 18 ministères ou agence participants. Ceci représente un risque pour la réalisation des activités et des projets inscrits dans l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. La programmation conjointe se retrouve ainsi exposée à des changements budgétaires sur une base continue. Pour gérer ce risque, tout en mettant en évidence les enjeux prioritaires du Ministère, le bureau de coordination s'emploie à sensibiliser les directions générales d'ECCC impliquées dans le PASL de l'importance de leurs participations ainsi que les autres partenaires fédéraux et la province.